

**APPROBATIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées :

Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance régulière du 8 janvier 2008, a adopté les règlements suivants:

**RCA08 22003**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LE FINANCEMENT DE 2 196 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VÉHICULES**

**RCA08 22004**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LE FINANCEMENT DE 50 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES**

**RCA08 22006**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LE FINANCEMENT DE 35 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

Les règlements ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 26 mars 2008 et entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

**DONNÉ** à Montréal, ce 6 avril 2008.

Caroline Fisette, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Renseignements : 514 872-3431**